



Autorisation de sortie FIXE
du mercredi après-midi

Fiche à remplir et à remettre au responsable d'internat.

Je soussigné(e) NOM _____ Prénom _____
Numéro(s) de téléphone _____
Responsable légal(e) de
 NOM _____ Prénom _____
 Classe : _____

Autorise mon fils / ma fille à sortir seul(e) :

- ☐ Tous les **MERCREDIS**, avant le repas de midi.
☐ Tous les **MERCREDIS**, après le repas de midi.

Et à revenir au collège le jeudi à partir de 7h30.

Date et signatures des responsables légaux

Cette autorisation vaut pour toute l'année scolaire et signifie que votre enfant quittera obligatoirement le collège aux heures mentionnées ci-dessus et qu'il (elle) ne sera plus sous la responsabilité de notre établissement durant toute cette période.